

L'an deux mil quinze, le 17 décembre, à dix neuf heures, le Comité Syndical du SITCOME, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au SITCOME, dans la salle des réunions, sous la présidence de M. ALBOUY-GUIDICELLI Jean-Marie, Président.

Sont présents :

(Barbey) : M. Jean Luc Baillet
 (La Brosse-Montceaux) : Mme Marie-Thérèse FLORENCE et M. Claude PATY
 (Cannes-Ecluse) : M. Florent DEMONT et M. Philippe SMORAG
 (Esmans) : M. SANSOVINI Maurice
 (Forges) : Mme Claire LAVAUX et M. Damien BUZZI
 (La Grande Paroisse) : Mme Roselyne TRUKAN et M. Antonio AGUILAR
 (Marolles-sur-Seine) : M. Michel DALIBON et M. Jean-Pierre PAVIOT
 (Misy sur Yonne) : Mme Guylène AURORE
 (Montereau Fault-Yonne) : M. ALBOUY Jean-Marie et M. Lachen CHKIF
 (Montmachoux) : M. Bernard CRETON
 (Saint Germain Laval) : Mme Michèle CHEVAL et Mme Florence BONHOMME

Absents excusés :

(Barbey) : M. Eric BOURBIGOT
 (Esmans) : M. Jean-Jacques BERNARD
 (Laval en Brie) : Mme MASSON et M. Jacques VARY
 (Misy sur Yonne) : Mme Sylvie DESORMES
 (Montmachoux) : M. Patrick JACQUES
 (Varenes-sur-Seine) : Mme Catherine GAUTHIER et Mme Sylvie GADEAU

Invités :

Mme Sandrine SCHMITT (Directrice SITCOME).

Monsieur ALBOUY, après avoir fait l'appel, constate que le quorum est atteint.

-----ooo000ooo-----

ORDRE DU JOUR

- ✓ Autorisation donnée au Président d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2016 sur les deux dossiers comptables « SITCOME » et « Carte SiYonne ».
- ✓ Autorisation générale permettant la mise en place de poursuites concernant les restes à recouvrer sur les deux dossiers comptables « SITCOME » et « Carte SiYonne ».
- ✓ Calendrier réunions 2016
- ✓ Suivi des réclamations 2015
- ✓ Mise en place d'un panneau d'affichage de départ des bus ' prévus ' en gare routière
- ✓ Augmentation de la valeur de la redevance au départ de la gare (document remis sur table)
- ✓ Compte rendu de la réunion au STIF : reprise du projet TAD et recettes nettes directes sur la participation au coût du réseau
- ✓ Débat d'orientations budgétaires
- ✓ Questions diverses.

-----ooo000ooo-----

Monsieur ALBOUY :

Je souhaitais vous informer en ce qui concerne la représentation de la commune d'Esmans, de la démission de madame Alexandra JEZEQUEL en tant qu'élue déléguée titulaire, et de son remplacement par Monsieur Maurice SANSOVINI, actuellement élu délégué remplaçant, qui est ainsi nommé élu délégué titulaire. Enfin, en remplacement de Monsieur Maurice SANSOVINI, nous souhaitons la bienvenue à Mademoiselle Laétitia HELUIN, en tant que déléguée suppléante.

Autorisation donnée au Président d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2016 sur les deux dossiers comptables « SITCOME » et « Carte SiYonne »

Monsieur ALBOUY :

Comme vous le savez, il est possible d'autoriser le président, comme vous le faites dans votre commune pour les maires, à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget de l'année prochaine. En ce qui nous concerne, vous pouvez m'autoriser à investir à hauteur de 4 245 € pour le budget du SITCOME et à hauteur de 18 850 € pour le budget SiYonne.

Y a-t-il des remarques ? La commission finances qui s'est réunie il y a 15 jours n'a pas vu d'objection particulière.

Qui s'abstient ?... Qui est contre ?... La délibération est donc adoptée.

Autorisation générale permettant la mise en place de poursuites concernant les restes à recouvrer sur les deux dossiers comptables « SITCOME » et « Carte SiYonne »

Monsieur ALBOUY :

Il s'agit d'une délibération qui autorise le Trésorier Principal, comptable de la Trésorerie de Montereau, à adresser des mises en demeure valant commandements de payer, et à exécuter tout acte de poursuites subséquents par tous les moyens de droit envers les redevables défaillants, sans solliciter l'autorisation au préalable du Président, sur tous les dossiers comptables du SITCOME, c'est-à-dire le dossier principal du SITCOME et le dossier annexe « cartes SiYonne ». Cette autorisation est valable pour toute la durée du mandat actuel.

Il s'agit d'une disposition du code des collectivités territoriales. Vous le savez, nous avons des débiteurs qui ne payent pas les quelques euros de service qu'ils ont consommé et il convient, quand même, de pouvoir récupérer les sommes dues.

Ce sont principalement des personnes qui utilisent le service de courses à domicile, service pour lequel nous reviendrons à discuter, dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, pour savoir si nous maintenons ou non ce service. Ce service est facturé trimestriellement 2 € par livraison, quelque soit la quantité de produits livrés. Il faut savoir que certains clients abusent du service. Nous sommes sur une prestation liée à un besoin hebdomadaire, et nous nous retrouvons la plupart du temps à livrer des courses pour des quantités mensuelles voir bimensuelles.

Par exemple, nous nous sommes retrouvés avec une personne seule pour laquelle nous lui avons livré, en une seule livraison facturée 2 €, plus de 35 packs de 6 bouteilles d'eau.

Je pars du principe que lorsqu'ils font leurs courses chez Carrefour, ils les payent. Et comme souvent, ils ne font leurs courses que 2 à 3 fois par trimestre par mesure d'économie, nous nous retrouvons avec parfois 2 à 3 chariots à livrer pour une seule personne alors qu'elle ne paie même pas sa facture trimestrielle de 4 à 6 €. Il n'y a pas de raison, que du fait que nous soyons une institution, même si le coût reste très modeste, nous ne soyons pas payés pour ces services.

Monsieur SMORAG :

Est-ce que cette autorisation ne concerne que le service de courses à domicile ou bien concerne-t-il tous nos services ?

Monsieur ALBOUY :

Oui, ce sont principalement des clients du service de courses à domicile.

Nous avons 2 formes de contributeurs au sein du SITCOME. Tout d'abord, les communes au travers de leur cotisation puis les clients au travers de leur légère participation. Bien évidemment, nous prenons cette autorisation uniquement pour nos services de régies.

Monsieur SMORAG :

Les communes ne doivent-elles pas chacune délibérer sur ce sujet ?

Monsieur ALBOUY :

Non, je pense que lorsque vous parlez des délibérations qui sont prises dans les communes, cela concerne les sommes qui sont mises en non valeur et que vous ne pouvez plus récupérer. En l'occurrence, là, il est sujet de mise en demeure afin de permettre au Trésorier de pouvoir engager les poursuites qui permettraient de percevoir les fonds qui n'ont pas été versés par les clients.

Monsieur PAVIOT :

On ne peut pas les faire payer d'avance ?

Monsieur ALBOUY :

Effectivement, ce serait une autre solution, de faire payer les clients en avance avec des tickets.

Monsieur SMORAG :

Mais si nous ne sommes pas payés, ne vaut-il pas mieux supprimer le service ?

Monsieur ALBOUY :

Si vous le voulez, nous pouvons commencer à en parler de suite. En effet, c'est un sujet que je voulais aborder lors du débat d'orientation budgétaire.

La mise en place de ce service a été faite à un moment où nous souhaitions augmenter nos parts de marché notamment vis-à-vis de nos clients du transport à la demande.

Notre clientèle étant plutôt âgée, nous avons également ciblé les usagers qui utilisent les transports en commun ou ceux qui utilisaient nos vélos, pour se rendre dans les magasins, et ainsi leur permettre de laisser leurs sacs de courses en caisse du magasin ; nous nous chargeons de leur ramener chez eux. Ce service est utilisé par des gens de la Grande Paroisse et par des gens de Montereau. La mise en place du TAD nouvelle formule que nous avons mis à la Grande Paroisse n'incite plus les clients à utiliser ce service de courses à domicile. En effet, les clients mettent dans le coffre du véhicule leurs courses puisqu'ils utilisent les services de TAD.

Nous n'aurons donc plus vocation à développer ce service. De plus, nous n'avons aucun accord ni aucune convention signée avec les commerçants ; nous pouvons donc stopper ce service dès que nous le déciderons.

J'ai rencontré récemment, Carrefour Market, qui désirerait plutôt développer ce service sur tous les jours de la semaine. De notre côté, nous allons développer notre transport à la demande, et nous aurons bien plus besoin du personnel pour effectuer le TAD plutôt que de faire la livraison des courses. La vocation principale du SITCOME est bien de transporter des personnes et non de transporter des marchandises.

Nous aurons certainement des personnes mécontentes lorsque nous allons supprimer ce service. À charge pour Carrefour Market de mettre en place leurs propres services de livraison.

Aujourd'hui, les objectifs du SITCOME sont plus de se tourner vers le transport à la demande, plutôt que du transport de courses ; surtout qu'au final, la plupart des clients ne payent même pas leur livraison. De plus, ces mêmes clients ne sont pas forcément aimables avec notre personnel.

Pour la petite anecdote, cela m'est arrivé de remplacer les agents et d'aller faire la livraison de courses chez les clients. Vous montez déjà plusieurs étages sans ascenseur, avec plusieurs packs d'eau et plusieurs packs de boissons. Du coup, vous n'êtes pas forcément de bonne humeur, mais quand en plus, le client vous accueille mal et est désobligeant, cela n'est pas très agréable... Surtout, qu'il est bien stipulé qu'il ne doit faire que les courses de la semaine pour le foyer.

Je l'avais donc signalé à la cliente, en soulevant le fait que cette petite dame ne buvait tout de même pas 6 packs d'eau à elle toute seule en une semaine. Sur ce elle me répond, « cela ne va pas du tout, je vais en parler au président »...

... Rires dans la salle...

Je lui réponds : cela tombe bien le président, vous l'avez en face de vous ... En sueur...

... Rires dans la salle...

Et je lui dis : ce n'est pas bien ce que vous faites faire à mes opérateurs, et je pense qu'ils n'osent pas vous le dire. Ce n'est pas correct et c'est de l'abus...

Lorsque les agents ont osé faire remonter l'information sur de tels abus, Sandrine a envoyé un courrier pour relever les abus et pour demander aux clients d'utiliser le service de manière correcte.

Aussi, vu le service rendu, et vu les petites sommes d'argent qui sont demandées à être payées par les clients, je ne vois pas pourquoi elles ne le seraient pas.

Avec cette autorisation permanente, nous permettons au Trésorier de pouvoir engager les poursuites afin de récupérer les sommes dues. L'y autorisez-vous ? Qui s'abstient ?... Qui est contre ?... Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Calendrier 2016 des réunions

Monsieur ALBOUY :

Voici les différentes dates, que nous essaierons de respecter :

Nous avons tout d'abord le comité de suivi de qualité de service qui doit se réunir une fois au STIF, puis une fois au sein de la collectivité. Nous sommes en attente de date annoncée par le STIF pour tenir ce comité.

Commissions Finances

Date	Motif	Heure
le mardi 2 février 2016	BP	19h00
Le mardi 24 mai 2016	CA	19h00
Le mardi 4 octobre 2016	BS	19h00
Le mardi 6 décembre 2016	DM et DOB	19h00

Comités Syndicaux

Date	Motif	Heure
le mardi 16 février 2016	BP	19h00
Le mardi 7 juin 2016	CA	19h00
Le mardi 18 octobre 2016	BS	19h00
Le Jeudi 15 décembre 2016	DM et DOB	19h00

Nous avons donc des commissions finances qui sont suivies dans les 15 jours de comités syndicaux. Le premier comité syndical concerne les budgets primitifs, le 2^e les comptes administratifs, le 3^e les budgets supplémentaires et enfin, en fin d'année, les décisions modificatives et le débat d'orientations budgétaires. Une fois que ces dates sont approuvées, nous essayons dans toute la mesure du possible de les respecter. Quelques maires, ce soir, ayant une autre réunion m'ont demandé de décaler notre réunion. J'ai considéré qu'il n'était pas utile de la décaler puisque nous avons nommé des délégués suppléants à cet effet.

Suivi des réclamations 2016

Monsieur ALBOUY :

Vous avez un état récapitulatif qui sera joint à ce compte rendu.

Nous n'allons peut-être pas reprendre chaque réclamation. Vous devez savoir que chaque réclamation est enregistrée dans un système informatique et transférée au STIF. Vous avez la date, les personnes

concernées, le motif de la réclamation et la réponse qu'INTERVAL apporte à cette réclamation. Il faut savoir que la société de transport a 29 jours pour répondre aux réclamants, et que les réclamations les plus récentes, n'ont pas encore obtenu de réponse.

Monsieur SMORAG :

Nous constatons que souvent les problèmes sont dus à des défaillances humaines... Et qu'il y a des lignes où il y a plus de problèmes que d'autres.

Monsieur ALBOUY :

Oui, effectivement.

Madame FLORENCE :

Il faut peut-être aussi qu'ils remettent leurs pendules à l'heure car souvent cela se joue à 2 ou 3 minutes.

Si les gens n'ont pas la même heure, cela ne peut pas aller.

Monsieur ALBOUY :

Je ne sais pas si on évoque le problème des rentrées scolaires. Celles-ci sont toujours problématiques. Nous avons fait une réunion spécifique à Cannes éclose.

Monsieur PAVIOT :

J'avais signalé, même si ce n'est pas la faute d'INTERVAL, qu'il y a eu un problème de sécurité pour la desserte du collège Pierre. Les jeunes sont rentrés avec une heure de retard. Il n'y avait donc personne dans le bus de 7h40 mais par contre tous les élèves étaient dans le bus de 8h40. C'est le conducteur qui a appelé pour prévenir INTERVAL en expliquant qu'il n'y avait pas assez de place dans le bus pour ramasser tous les enfants. Et le directeur du collège avait oublié de prévenir les transporteurs.

Il ne faut pas que les responsables des lycées et collèges oublient de prévenir, lorsque des changements d'horaires sont effectués. Lorsque déjà nous avons les 3 bus en service, c'est juste, alors lorsqu'il y en a qu'un pour ramasser tous les enfants, cela devient impossible.

Monsieur ALBOUY :

Pour toutes les réclamations qui n'ont pas été traitées dans le document que vous avez, envoyez-moi un mail, ou à Sandrine, ou à Monsieur ALIFOND, nous les traiterons rapidement et je m'engage à ce que vous obteniez réponse tout aussi rapidement.

<p>Mise en place d'un panneau d'affichage de départ des bus ' prévus ' en gare routière</p>

Monsieur ALBOUY :

C'est un panneau qui a été récemment installé devant les portes de l'entrée de la gare SNCF et nous voulions vous en informer. C'est un panneau qui s'appelle TIM, (Tableau d'Information Multimodale) et qui se présente sous le même format que les écrans d'affichage que vous pouvez retrouver en gare.

Ce projet a été financé par le STIF et est conçu par la SNCF. Ces écrans ont pour vocation de vous informer à votre descente du train des moyens de correspondance existants et donc de prolonger aisément votre trajet. Le positionnement qui a été choisi par la SNCF se trouve juste au-dessus des portes à l'entrée de la gare. C'est une information qui est normée, qui vous donne le numéro des bus qui partent de la gare, les destinations et les délais d'attente et qui annonce les horaires prévisionnels des départs de lignes de bus.

Quant aux éventuelles perturbations, il est prévu que les transporteurs annoncent les délais d'attente en temps réel, afin que la SNCF puisse les intégrer dans le système informatique et les afficher sur les écrans. En attendant que tous ces systèmes informatiques soient compatibles, les horaires affichés ne seront pour l'instant que théoriques. En effet, la gare routière de Montereau et les bus n'étant pas équipés des systèmes de géolocalisation, les horaires affichés sont donc des horaires théoriques et ne sont pas encore ajustés en temps réel à l'exactitude des services rendus.

Nous avons déjà fait la demande à plusieurs reprises pour que nos véhicules soient équipés du système de géolocalisation, et bien évidemment, nous allons le redemander avec les nouveaux élus qui seront mis en place en début d'année prochaine.

Monsieur PAVIOT :

Ont-ils l'intention d'en installer d'autres ?

Monsieur ALBOUY :

C'est la SNCF qui les met en place, et nous l'avons déjà, il est installé devant les portes vitrées de l'entrée des couloirs de la gare.

Madame CHEVAL :

Oui, il est juste devant, et d'ailleurs, il n'est pas à l'heure, il est décalé d'une heure.

<p>Augmentation de la valeur de la redevance au départ de la gare (document remis sur table)</p>

Monsieur ALBOUY :

Parmi les recettes que nous pouvons soulever au SITCOME, nous appliquons un droit de passage en gare aux transporteurs, et qui est fonction du nombre de passages en gare.

Nous avons réfléchi, avec les membres du bureau, à augmenter cette subvention. Vous le savez, dans le logement à côté du notre, dans la 2^e partie de la maison, nous avons un locataire installé par la SNCF, qu'il nous fallait garder jusqu'à son départ à la retraite. C'est chose faite, et nous avons récupéré les clés du logement début décembre.

Nous avons commencé par un niveau de services peu élevé et nous facturons aujourd'hui le maximum du plafond préconisé par le STIF d'un montant d'1,25 euros. Pour ce montant, les chauffeurs doivent avoir une salle de repos en libre accès, pour ceux qui ont des temps de pause longue entre 2 services de bus. Ceci éviterait ainsi aux chauffeurs lorsqu'ils ont plus d'une heure de pause de rentrer au dépôt en haut le pied avec le bus et de revenir en gare une heure après toujours en haut le pied avec le bus.

À la date d'aujourd'hui, les services rendus ne correspondent pas aux critères définis par le STIF, et nous voudrions apporter la qualité de service attendue par le STIF afin de pouvoir prétendre réellement à cette recette. Nous vous proposons donc d'aménager une salle de repos avec tout le confort en permettant son accès par carte magnétique, ainsi que de la mise à disposition d'une cuisine équipée permettant aux conducteurs de pouvoir faire une vraie pause et des commodités de toilettes privées.

Le STIF propose une grille tarifaire de cette redevance au départ en considérant le niveau des services en gare, le nombre de lignes en passage, et le nombre de lignes en terminus. Le respect de cette grille tarifaire par le gestionnaire de la gare conditionne l'attribution, par le STIF, de subventions annuelles relatives à la qualité de service et à la présence de personnes dans les gares.

Le STIF apporte deux sources de financements complémentaires visant à soutenir la qualité de service offert en gare routière : une subvention pour le maintien de la qualité de service standard pour toutes les gares routières de plus de 4 postes à quai ; d'un montant de 1 000 € par poste à quai et par an, cette subvention est versée annuellement au gestionnaire de la gare routière lorsqu'il respecte le référentiel de qualité et les prix plafonds de la redevance pour la mise à disposition des services. La gare routière de Montereau propose 11 quais, soit une subvention pouvant aller jusqu'à 11 000 €.

Le STIF peut apporter également une subvention pour le maintien du personnel dans toutes les gares routières multi-transporteurs de plus de 4 postes à quai et de plus de 75 000 départs par an. Cette participation s'élève à hauteur de 50 % du coût du personnel, plafonné à 30 000 € par an, soit un équivalent temps plein. Le personnel doit être présent à minima aux heures de pointe et délivrer une information sur l'ensemble des lignes desservant la gare routière, quel qu'en soit le transporteur. En 2015, plus de 53 000 passages en gare de Montereau ont été facturés, mais ne permettent pas de prétendre à cette subvention. Il faudra attendre la restructuration des lignes et le passage de la ligne A au cadencement pour obtenir un nombre de passages suffisants en gare pour pouvoir prétendre à cette autre subvention.

Ainsi, après analyse des différentes recettes que nous pouvons percevoir pour la gestion de la gare routière, 2 hypothèses s'offrent au SITCOME.

Pour la première hypothèse, le SITCOME augmenterait la redevance mais ne pourrait plus prétendre aux subventions du STIF. Une redevance de 1,50 € par passage peut être instaurée sur le principe des

services privés, et nous pourrions faire une estimation pour 2016 d'une recette de 84 000 € et d'une estimation de recettes pour 2017 de 112 000 €. En sachant que nous prenons le risque que les transporteurs refusent de verser cette redevance car nous ne sommes plus dans le respect des grilles tarifaires préconisées par le STIF, et que nous ne rendons pas un service qualitatif proportionnel au montant de leur cotisation.

Pour la 2^e hypothèse, le SITCOME maintient la redevance au coût maximal autorisé par le STIF, nous nous mettons au niveau de la qualité de rendu des services exigée par le STIF et nous complétons nos recettes avec les subventions auxquelles nous pouvons prétendre auprès du STIF. Pour 2016, nous pourrions faire une estimation de cette recette à hauteur de 81 000 € et pour 2017, nous pouvons estimer cette recette à environ 135 000 €.

Nous avons donc considéré qu'il valait mieux ne pas fâcher les transporteurs et prétendre aux subventions du STIF. Ainsi, nous pourrions payer les travaux qui s'imposent avec la subvention du STIF, et respecter les critères de qualité qui sont préconisés.

Y a-t-il des objections ? Non, très bien. Nous allons donc solliciter le STIF afin de percevoir les subventions correspondantes.

Compte rendu de la réunion au STIF : reprise du projet TAD et recettes nettes directes sur la participation au coût du réseau

Monsieur ALBOUY :

Nous avons prévu la mise en place d'un TAD renforcé sur l'ensemble des communes et nous comptons financer cette mise en place de TAD par des économies que nous avons recherchées sur le réseau lourd. Dans le contexte actuel de difficultés économiques que nous connaissons dans chaque commune, il était difficile de demander des cotisations supplémentaires correspondantes, aux communes. Nous avons réussi de le mettre en place pour la communauté de la Grande Paroisse avec nos fonds propres...

Monsieur AGUILAR :

... Oui, et ça marche du tonnerre...

Monsieur ALBOUY :

... Oui, cela était très attendu. Nous avons donc repéré un certain nombre d'économies, et INTERVAL a été dans le même sens que nous, recherchant qu'elles étaient les économies qui pouvaient être faites sur le réseau. Mais ils ont également admis que ces dessertes qui allaient être supprimées seraient remplacées par du TAD ; ce qui pouvait nous paraître évident, mais qui ne l'était pas forcément pour le STIF. Ils étaient plutôt dans la perspective d'attendre le 31 décembre 2016 et la fin du contrat que nous avons actuellement, plutôt que de prendre un avenant afin de modifier les montants des participations de chacun.

J'ai donc indiqué au STIF que nous ne voulions plus attendre encore 3 ans avant de pouvoir mettre en place nos services de TAD, mais que nous ne voulions plus non plus voir des bus partir et rentrer à vide sur des dizaines de kilomètres alors que nous pouvions réaliser des économies tout en maintenant ces services, en les remplaçant par du TAD.

Nous avons déjà pratiqué l'exercice il y a quelques années, à la tronçonneuse, sur le réseau, car si les élus veulent voir des bus circuler, ils veulent les voir pleins et utiles.

La seule qui aurait pu se plaindre de cette situation aurait été l'entreprise, car elle va voir sa participation du SITCOME baisser. Mais nous avons, en parallèle, le développement et le cadencement de la ligne A, qui permettra à l'entreprise d'acquérir 2 véhicules nouveaux ainsi que l'embauche de conducteurs supplémentaires. L'entreprise prévoit également de remettre sur la ligne A, les conducteurs qui aujourd'hui sont sur des dessertes pas très judicieuses. La société INTERVAL ne perdra donc pas d'argent et l'entreprise n'aura pas l'obligation de licencier du personnel.

Le SITCOME prend tous les risques, sur le TAD, mais nous avons tout de même besoin d'environ 40 000 € pour pouvoir réaliser ce service de grande envergure.

C'était compliqué, car nous avons au STIF un interlocuteur charmant mais plutôt obtus. Comme je vous l'avais promis, nous avons mis en place les services sur la Grande Paroisse, mais nous ne pouvions les mettre en place sur toutes les communes si nous n'obtenions pas certains financements

du STIF. Nous avons mis en place ces services sur cette commune, car vous le savez elle est loin d'avoir en services de bus le nombre de dessertes correspondant à sa cotisation et il était donc urgent de mettre en place ce TAD, au moins pour cette commune.

Vous vous souvenez, je vous ai lu le courrier que nous avons envoyé à Monsieur Huchon pour se plaindre du fait que notre dossier n'avancait pas. Nous attendons depuis 10 ans que notre TAD soit conventionné et surtout, ce conventionnement nous permettait d'ouvrir la possibilité à vos habitants d'utiliser le TAD avec leurs cartes de transport valables en Île-de-France. J'avais annoncé au STIF que si notre dossier n'était pas conventionné pour l'année 2016, d'autorité, nous ne paierions plus notre participation au coût du réseau.

Nous avons tenu notre réunion le 12 novembre, au STIF ; ils étaient d'ailleurs assez nombreux et ont été bien sûr très cordiaux.

A la base, ils désiraient réduire la charge totale sur le réseau de manière à ce que nous puissions réduire notre participation d'environ 15 % sur le réseau pour une somme allant de 30 à 50 000 €. Je vous donne un exemple : sur 100 € de charge totale sur le réseau, le CG prenant en charge 2 à 3 €, nous supportons 15 € et le STIF prend en charge le reste.

Il fallait donc faire une économie de 300 000 € sur le réseau pour récupérer environ 45 000 €.

Le jour de la réunion, considérant que nous étions des acteurs sérieux, investis et dynamiques, ils nous ont accordé que les économies réalisées sur les lignes régulières soient imputées entièrement au SITCOME pour nous permettre de financer notre développement du TAD.

C'était la première bonne nouvelle, la 2^e étant qu'ils voulaient agir très vite nous permettant ainsi de pouvoir lancer notre TAD nouvelle formule au printemps 2016. Nous avons donc travaillé très rapidement et fait un gros travail avec l'entreprise afin de déceler les dessertes correspondantes que nous pouvions supprimer sur le réseau lourd et le remplacer par du transport à la demande mais également de maintenir les dessertes utiles et de supprimer le TAD s'il y avait concordance avec les lignes régulières. Nous les rencontrerons début janvier, à nouveau, pour leur présenter un dossier complet, et retravaillé dans ce sens.

Si je ne me trompe pas, aujourd'hui nous avons trouvé 45 000 € d'économies nettes directes pour le SITCOME et aujourd'hui, notre participation au réseau est de 330 000€.

Si je compte bien, nous devrions payer 285 000 € à l'entreprise, et nous aurons obtenu 45 000 € pour financer une partie de notre service de TAD.

C'est un projet qui devrait pouvoir sortir sous quelques mois, et qui devient réalité.

Monsieur SMORAG :

Est-ce que cela va être figé dans le temps ? Est-ce que nous pouvons espérer que cela soit réactualisé en fonction de la demande ? Est-ce que chaque année, il y aura une réactualisation ?

Monsieur ALBOUY :

Dès lors que cela va être conventionné, nous aurons des comptes à rendre...

Madame FLORENCE :

...Nous avons également le coût des valideurs...

Monsieur ALBOUY :

Oui, mais nous avons négocié l'achat de Smartphones, permettant la validation des cartes magnétiques et de la même façon que les contrôleurs, nous pourrions transférer au STIF nos informations de validations. Pour tous les autres billets, nous établirons des tableaux préconisés par le STIF et nous leur rendrons compte une fois par an, comme tous les transporteurs travaillant en Île-de-France avec le STIF.

Le seul titre de transport que nous ne pourrions pas prendre dans le véhicule sera le ticket T. En effet, n'ayant pas de valideurs poinçonneurs, nous ne pourrions pas nous faire compenser la valeur de ce titre. Les usagers qui le désirent pourront continuer à utiliser le prélèvement trimestriel, et nous avons mis en place notre système de carnets de 10 voyages de TAD.

Les cartes IMAGIN'R des jeunes pour notre TAD de soirée pourront être utilisées.

Nous gardons notre système de cartes SiYonne, qui reste obligatoire, car nécessairement il faut pouvoir être identifié au moment de l'appel pour l'enregistrement de la réservation. Et enfin, lorsque nous aurons des petits blagueurs qui réserveront mais sans se présenter, la course leur sera facturée.

Madame FLORENCE :

Je ne me souviens plus du tarif des voyages que nous avons mis en place...

Monsieur ALBOUY :

Le ticket T s'achète aujourd'hui à 2 €, et nos carnets de 10 voyages sont mis en vente à 13 €, soit 1,30 € le voyage de TAD. Nous serons peut être amenés à modifier notre tarif, si le STIF l'exige, afin que nos tarifs correspondent à ceux appliqués sur l'Île-de-France.

Nous avons vraiment ressenti une réelle envie de la part du STIF de faire aboutir notre dossier de transport à la demande, et ce, rapidement.

Il faut savoir que le STIF est un peu échaudé car le TAD ne fonctionne pas partout de la même façon ; sur la communauté du bocage gâtinais, je crois savoir que le transporteur est très content de toucher sa subvention du STIF car il n'a pas beaucoup de travail associé.

Nous, avec notre expérience de 10 ans, et les résultats hallucinants que nous avons depuis la mise en place du TAD nouvelle formule sur la Grande Paroisse, nous prouvons au STIF que nous avons un réel besoin.

Monsieur PAVIOT :

Si nos espérances dépassent la réalité et que nous sommes submergés de demande, est-ce que nous pourrions repasser à un système de bus ?

Monsieur ALBOUY :

Oui, car nous sommes les précurseurs et c'est une nouveauté pour le STIF. Aujourd'hui, lorsque des TAD fonctionnent très bien, ils les ont transformés en lignes régulières. Nous leurs proposons l'inverse, nous mettons en place du TAD en remplacement de lignes régulières qui ne fonctionnent pas.

Il est important, également de savoir quelle est la destination des usagers. Par exemple, nous pouvons avoir 2 usagers qui vont prendre la ligne I, qui vont monter en gare et descendre à Saint-Maurice et le bus continuera sa route jusqu'à Misy à vide et reviendra jusqu'à Montereau à vide.

La différence et l'intérêt du TAD, c'est que le véhicule prend le chemin le plus court pour emmener à destination l'usager.

Lorsque nous utilisons les taxis, ils facturaient l'intégralité de la ligne même s'ils ne prenaient la cliente qu'en ville pour la ramener à Laval. Nous étions donc facturés pour une course à hauteur de 80 €, et nous devions payer l'aller et le retour soit 160 € pour quelques kilomètres, d'où notre décision de passer en régie.

C'était une réunion très constructive, et l'ensemble des participants ont vraiment travaillé afin que ce service de transport à la demande nouvelle formule soit mis en place le plus tôt possible.

Débat d'orientations budgétaires

Nous avons déjà grandement parlé des différents points à aborder pour la construction de ce budget.

Le fait que nous ayons le locataire qui soit parti, nous prévoyons de faire quelques travaux à l'intérieur des locaux libérés.

Ayant été repérer les lieux, je pense qu'il convient d'ouvrir un passage entre les 2 appartements. Je vous ai évoqué précédemment les surfaces que nous pourrions attribuer aux conducteurs, mais il nous restera deux belles salles, dans lesquelles nous pourrions installer des bureaux permettant d'améliorer les conditions de travail du personnel actuel.

Je pourrais évoquer aussi les travaux que nous aurons à effectuer sur la toiture de la maison et au niveau de notre environnement ; nous vous proposerons également de budgéter quelques travaux extérieurs qui nous permettront d'agrandir et de créer plus d'une dizaine de places de parking supplémentaires. Comme vous le savez, avec le développement du TAD, nous allons devoir acheter 3 véhicules supplémentaires qu'il va bien falloir garer, mais nous avons également des sollicitations du personnel qui désire pouvoir garer leurs véhicules personnels dans l'enceinte de leur lieu de travail. Vous le savez, toute la zone est occupée très tôt le matin par l'ensemble des usagers de la gare et le peu de places encore libres sont des zones bleues.

Également, bien sûr, les premiers seront les mieux servis, mais vous pourrez garer également vos véhicules dans la cour du SITCOME. Ce ne sont pas des travaux qui seront très coûteux, mais ils

permettront d'améliorer la qualité de vie des agents et de régler ce gros problème de stationnement des véhicules que nous avons ici, en gare.

Nous condamnerions le portail actuel, pour n'utiliser plus que celui de notre ex-locataire pour lequel nous avons une autre entrée, sans pour autant entrer dans l'enceinte de la gare routière qui est interdite à tout véhicule autre que les bus.

Avec Michel, nous avons commencé à estimer les dépenses.

Pour le SITCOME, nous avons un besoin d'investissement d'environ 90 000 € pour couvrir la réfection des toitures du bâtiment principal, pour mettre aux normes la maison d'accueil pour les conducteurs, pour aménager un parking dans la cour et nous devons également investir dans un logiciel qui soit compatible avec le trésor public pour permettre les flux informatiques. En ce qui concerne le fonctionnement, il convient d'embaucher 5 agents supplémentaires, que nous embaucherons en contrat CAE. Cela impactera les charges de salaires de plus de 78 000 € et sera compensé en partie par une diminution de la participation au déficit du réseau à hauteur de 45 000 € en année pleine et d'une augmentation des droits de stationnement de 11 000 € et de quelques économies sur certains autres postes.

En ce qui concerne SiYonne, il est prévu un emprunt d'un peu moins de 80 000 € pour couvrir l'investissement des 3 véhicules à acheter pour effectuer le TAD prévue en 2016 et la réfection de la toiture du bâtiment annexe. Pour le fonctionnement, le personnel affecté aux TAD représente environ 226 000 € et les frais divers comme les assurances, le carburant ou la dotation aux amortissements de plus de 25 000 € seront compensés par les subventions d'exploitation du TAD du STIF et du CG estimées à 61 000 € et une participation du budget principal de plus de 190 000 €.

Au stade où nous en sommes, nous avons évoqué les travaux, les achats de véhicules et les autres investissements obligatoires, la mise en place du TAD comme nous l'avions prévu, nous arrivons à une augmentation nette de la cotisation 2016 des communes qui correspond à peu près à 1 % d'augmentation par rapport à cette année.

Sachant qu'en fonction des règles de calcul, vos cotisations évoluent en fonction du nombre d'habitants, certaines communes verront donc leur cotisation baisser.

Dans le budget de cette année, nous n'intégrons dans le budget que la mise en place du TAD, mais il ne faudra pas oublier que le STIF travaille également sur la mise au cadencement de la ligne A et sur un projet de développement de la ligne B et de la ligne Emplet'.

Sur la ligne A, ils sont inquiets des chiffres car nous avons beaucoup d'horaires où le bus est saturé et ce ne sont que les chiffres de validation, car j'ai pu constater encore ces derniers jours, que beaucoup d'usagers montent dans le bus par les portes de derrière. Ces individus ne sont donc pas comptabilisés dans le nombre de validations que reçoit aujourd'hui le STIF.

Le cadencement de la ligne A devient prioritaire pour le STIF.

Le STIF est venu vérifier nos dires, et ils ont pu constater que les bus étaient pleins, mêmes ceux en heure dite « creuse ». C'est un peu particulier sur Montereau, car nous sommes la commune en Île-de-France qui a le plus de titres sociaux attribués. Le renforcement par le cadencement de cette ligne paraît donc indispensable. Nous sommes en zone ZUS, notre ligne fait donc partie du cadre de renforcement des lignes à améliorer. Sur ce projet, le STIF est prêt à financer à 100 % et l'on parle là d'un renforcement d'offres de plus de 200 000 €. Heureusement pour nous, car si le STIF nous avait demandé 15 % de 200 000 €, cela aurait fait augmenter notre cotisation de plus 30 000 €.

Quant à l'amélioration des dessertes de la ligne B et de la ligne Emplet', nous ne nous sommes pas mis encore d'accord sur les améliorations à apporter. Nous avons donc décidé avec Michel, de ne pas appeler les cotisations correspondantes pour les communes alors que la dépense risque de ne pas être réalisée. Si toutefois une mise en place se faisait, je ne pense pas qu'elle se fasse avant 2017 et il sera toujours temps le moment venu de faire un appel de cotisations complémentaires.

Le dossier sur la ligne A est pour ainsi dire ficelé ; il ne reste qu'une légère discussion, sur les dessertes du samedi, très technique, entre le STIF et l'entreprise. Nous nous sommes mis, donc, d'accord avec le STIF, pour décider que les 2 dossiers n'étaient pas liés.

Avec les élections, nous ne devrions connaître nos interlocuteurs du STIF que dans le courant du mois de janvier. Le temps que chacun d'entre eux prenne la dimension des dossiers, je pense que la mise en place de l'amélioration de la ligne B ne se fera pas de suite. Concernant la ligne A, ils vont prendre en charge l'intégralité des dépenses.

Nous sommes donc sur un objectif d'augmenter le budget d'environ 1 %, mais vous ne devez pas oublier que vos cotisations sont proportionnelles au nombre de vos habitants via les chiffres de l'INSEE.

Pour la mise en place du TAD pour toutes les communes au printemps, il va nous falloir mettre en place les campagnes de communication afin de promouvoir ces services.

Questions diverses

Monsieur ALBOUY :

Il y a-t-il des questions diverses ?...

Non,...

Je vous propose donc que nous partagions les belles bûches, qui nous sont proposées. Je vous souhaite à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'année.

Plus aucune question n'étant à l'ordre de ce jour, le président lève la séance.

La séance est levée, et donc close à 20h45.

-----ooo000ooo-----